

**CTL DU 16 JUIN 2015 :
LES REFORMES DE STRUCTURES ET LES FERMETURES DE
SERVICES ARRIVENT DANS LA MARNE :**

1- FUSION des secteurs d'assiette du SIP d'EPERNAY :

Les objectifs annoncés de cette réorganisation : « l'amélioration de la gestion des missions , l'optimisation de la gestion des absences, la réorganisation de manière plus rationnelle des équipes de travail en harmonisant les méthodes de travail dans le cadre rénové et la rationalisation de l'espace »

La situation des effectifs après la fusion : 1 Secteur d'assiette composé d'un cadre B et de 6 cadres C et un pôle contentieux multifonctions composé de 2 cadres B.

Les 2 contrôleurs du pôle contentieux multifonctions assureront les « tâches complémentaires de la gestion, à vocation technique, renforceront le SAID notamment pendant la campagne IR mais aussi à chaque fois que les besoins le nécessiteront (période de congés...) » : autrement dit les 2 contrôleurs du pôle contentieux assureront la gestion du site, le contentieux, l'exploitation des listes, le renfort du secteur d'assiette lors de la campagne IR (accueil et saisie), des congés et des absences de toute nature etc etc... : bon courage à ses deux supers héros si toutefois le 3ième poste B est pourvu au 01/09/2015

FO-DGFIP a voté contre cette fusion et a dénoncé :

- une fusion résultant de la politique de suppressions d'emplois menée par la direction
- une situation devenue effectivement très difficile à gérer à cause des suppressions d'emplois successives qui ont récompensé les bons résultats des SAID d'EPERNAY !
- une fusion sans concertation, contrairement à ce qui est dit par l'Administration, puisque les agents subissent la seule volonté de leur chef de service

2- L'EVOLUTION DES STRUCTURES DEPARTEMENTALES :

Lors du GT (Groupe de Travail) précédant ce CTL- nouvelle façon de procéder souhaitée par M. EFFA-il nous a été indiqué que la Direction Générale n'avait qu'une visibilité d'une année et par conséquent nous ne savons pas ce qui se passera en 2017 !!!

Voici donc ce qui est annoncé pour 2016 :

- **Trésoreries de CHALONS Banlieue et CHALONS Municipale :** après leur installation côte à côte à la Cité TIRLET les 8 et 9 Juin dernier, la fusion des 2 services sera effective le 01/01/2016 :
Le SIP de CHALONS assure la caisse unique et récupère un emploi C prélevé à Chalons Municipale depuis le 10 juin : un protocole de caisse a été signé entre les différents chefs de services
L'effectif après la fusion sera de 1 A+, 3A, 8B et 5 C, l'emploi d'inspecteur divisionnaire de Chalons Banlieue sera requalifié en emploi d'inspecteur

Les problèmes d'effectif ont été signalés mais il n'y a pas de crainte à avoir l'équipe de renfort sera sollicitée !

Le comportement agressif et inqualifiable de l'un des chefs de service qui a tout mis en œuvre pour « saboter » le déménagement a été signalé à M EFFA qui s'est engagé à intervenir sans délai

FO-DGFIP s'est abstenu lors du vote

- **La création des POLES HOSPITALIERS** : date d'effet 01 Janvier 2016

3 Pôles hospitaliers vont être créés au 01/01/21016 :

- La Trésorerie de **Châlons Etablissements Hospitaliers** récupère la gestion des Centres hospitaliers de Ste Menehould, de Vitry-Le-Francois, des maisons de retraite de Vienne-le-Château, Thieblemont et St Germain-la-ville
Conséquence en emplois :transfert de 3B/C de la Trésorerie de Vitry-le-François et 1B/C de Sainte-Menehould à Châlons Hôpital

- la **Trésorerie de Reims CHR** récupère la gestion de l'hôpital de Fismes et la maison de retraite de Verzenay
Conséquence en emplois : aucun transfert, la Trésorerie de Reims CHR récupère une charge de travail représentant 1,18 emplois (0,55 pour VERZY et 0,63 pour Fismes) sans transfert

- Création d'une **Trésorerie EPERNAY Hôpital** au CFP d'EPERNAY : gestion du centre hospitalier d'Eprenay, de l'hôpital de Montmirail, des maisons de retraite d'Avize, Vertus et AY
Conséquence en emplois : Transfert de 5 B/C et 1 A d'Eprenay Municipale, 1 B/C de Montmirail et 1 B/C d'Avize et création d'1 poste d'inspecteur divisionnaire

Il y a de grosses inquiétudes sur la quantité de travail à effectuer en amont et en aval pour ces transferts mais il n'y a pas de soucis à se faire l'équipe de renfort sera mobilisée !

FO-DGFIP a voté contre ces créations, nous estimons en effet que ces créations ne sont que la suite des suppressions d'emplois qui obligent les directions à regrouper les services ; c'est également la fermeture annoncée des petites trésoreries !!!

- **FERMETURE de la RECETTE des FINANCES de REIMS le 01/01/2016** :

- Au 01/07/2015 : regroupement au siège de la DRFIP de l'activité de gestion des Dépôts de Fonds au Trésor à la fois sur les aspects de gestion administrative et de mise en œuvre comptable

- transfert progressif à la DRFIP de l'activité d'animation du recouvrement et de la qualité comptable du secteur public local, de l'activité du recouvrement forcé des impôts des particuliers et du soutien en matière de contentieux des produits divers

- transfert au 01^{er} Janvier 2016 des opérations de caisse à la Trésorerie Reims Municipale

Conséquence en emplois : Emplois transférés au 01/01/2016 au siège de la DRFIP 1 A+, 3A, 1 B et 1 emploi d'huissier

1 emploi B sera transféré à Reims Municipale au 01/01/2016

À l'heure actuelle, sur les 3 cadres A, 2 ont obtenu le concours d'IP et la situation n'est pas très claire puisque les 2 emplois A n'ont pas été gelés. Par conséquent ils sont pourvus au mouvement de septembre, les collègues se trouvent donc mutés sur des postes qui seront supprimés de la résidence de REIMS AU 01/01/2016 !

De même, les agents de l'ancienne RF qui resteront sur REIMS pourraient toujours continuer à exercer leurs anciennes missions tant que les emplois transférés n'auront pas été pourvus !!!

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce qui oblige la direction à reconvoquer un CTL le 02 Juillet au grand dam de M EFFA

Mme LEGRAND va rencontrer tous les agents concernés par le transfert de leur mission afin de connaître leur choix.

Les garanties des agents ont été rappelées par la Direction :

GARANTIE DES AGENTS CONCERNÉS PAR LES TRANSFERTS D'EMPLOIS :

**Ils sont prioritaires pour suivre leur mission s'ils le souhaitent, sinon ils resteront en surnombre sur le site comme ALD s'ils n'obtiennent pas de poste à la CAP Locale ; ils pourront également bénéficier de la prime de restructuration dont le montant varie de 0 à 12855 € en fonction des situations (nombre de kilomètres) :
N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de détails**

3-TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS) 2014 :

L'étude du TBVS pour l'année 2014 fait ressortir :

- une augmentation des arrêts maladie et notamment des arrêts de courte durée
- une augmentation des jours déposés sur le CET
- une augmentation des écrêtements horaire notamment dans les SIP ,SIE et la Direction

Nous pouvons constater que les services qui ont fait l'objet de signalement de la part des différentes organisations syndicales cumulent ces 3 critères et des demandes importantes de mutation

Suite à l'étude du TBVS, M. EFFA nous indique qu'il a constaté la fragilité du réseau, à laquelle il va devoir remédier. Il nous invite à en discuter lors d'un prochain CTL en Septembre !!!

4-Présentation du plan départemental d'actions sur les conditions de Vie au Travail :

La Direction Générale a décidé de mettre en place ce plan qui n'est pour nous qu'un résumé de ce qui est fait au CHS-CT et dans le PAP : Plan d'Action Départemental qui découle du DUERP

5-Questions diverses :

La direction nous annonce la commande de 100 nouvelles Unités centrales, 75 écrans ainsi qu'une centaine de fauteuils.

Réorganisation du siège de la DRFIP :

Sur sa « feuille de route » M.EFFA doit dépasser la fusion et proposer une nouvelle organisation de la Direction qui doit envisager une réduction sensible des cadres supérieurs : une étude est en cours.

Certaines divisions sont vacantes, une organisation intermédiaire va être mise en place au 01/10/2016 et sera annoncée au CTL de Septembre

PCRCP : Pôle de contrôle revenu patrimoine : mise en place au plus tard le 01/09/2016, date souhaitée le 01/03/2016

Le PCRCP c'est le regroupement des cellules contrôle des SIP , des Fiscalités immobilières et des agents qui assurent le contrôle des DFE.

Le schéma 3 a été retenu par la Direction : totalité du contrôle des dossiers des particuliers hors contrôle de régularisation demeurant dans les SIP avec une variante cependant par rapport au schéma national : la possibilité de faire du contrôle d'initiative ; cette possibilité est soumise à l'approbation de la Direction Générale et conditionne la future organisation du Département : Réponse positive de la DG : 2 pôles, 1 à Reims et le second à Epernay ou Chalons ; Réponse négative 1 pôle unique à REIMS.

Ce qu'il faut retenir de ce CTL :

- Les modifications de structure ne font que commencer dans la MARNE
- L'équipe de renfort va être sur tous les fronts, bon courage à elle
- La gestion des personnels va devenir très compliquée : beaucoup d'agents vont se retrouver en surnombre sur les sites

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER SI VOUS AVEZ DES INTERROGATIONS

Vos élus en CTL :
Titulaires : Christelle HANTISSE
Catherine LADIRAY
Suppléants : Simon BUR
Anne-Marie VAN KERREBROECK